
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le compte financier unique 2023, disponible sur le site internet de Grand Lieu Communauté.

Le Compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées pour l'année 2023.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

A- Informations statistiques, fiscales et financières à partir des critères de la DGF 2023 :

- Code SIREN :	244 400 438
- Régime fiscale :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de Communes membres :	9
- Population totale INSEE au 01.01.2023 :	41 588
- Population DGF au 01.01.2023 :	41 844
- Potentiel fiscal :	13 413 451 €
- Potentiel fiscal par habitant :	320.56 €
- Coefficient d'intégration fiscal (CIF) :	0,36
- Dotation d'intercommunalité totale 2023 :	563 401 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2023 :	13,46 €
- Dotation de compensation 2023 :	843 457 €

B- Ratios financiers 2023 de Grand Lieu Communauté

(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage pour les ratios 6 à 10)

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	317,16
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	379,25
3	Dépenses d'équipement brut / population	13,93
4	Encours de dette / population (2)	176,26
5	DGF / population	33,83
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	18,89 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	85,52 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	16,37 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	14,48 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	46,48 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	2,84

2- PRESENTATION GENERALE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

A- Budget principal 2023

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreux d'investissements (aménagement de voirie, mobilités et déplacements, aires d'accueil des gens du voyage, assainissement...).

Budget principal (nbre : 1)

	CFU 2023		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	14 101 438,09 €	23 229 782,60 €	9 128 344,51 €
Investissement	1 693 248,86 €	2 796 989,83 €	1 103 740,97 €
TOTAL	15 794 686,95 €	26 026 772,43 €	10 232 085,48 €
Restes à réaliser	- 2 697 100,89 €	910 045,75 €	- 1 787 055,14 €
RESULTAT DE CLOTURE			8 445 030,34 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2023

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités, les déchets ménagers et assimilés, l'assainissement collectif et non collectif, les équipements aquatiques, l'office de tourisme communautaire.

Budgets annexe (nbre : 6)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	18 216 705,98 €	29 390 453,97 €	11 173 747,99 €
Investissement	19 544 729,94 €	14 581 652,86 €	- 4 963 077,08 €
TOTAL	37 761 435,92 €	43 972 106,83 €	6 210 670,91 €
Restes à réaliser	- 4 046 267,76 €	1 022 997,23 €	- 3 023 270,53 €
RESULTAT DE CLOTURE			3 187 400,38 €

3- LES RECETTES FISCALES 2023

Les recettes fiscales sont versées par les entreprises et les habitants :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et le produit de foncier non bâti transféré (TFB et TFNB) et produit additionnel (TAFNB)	0,448 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3,161 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	0,570 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	0,233 million d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	0,346 millions d'€
Dotation Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	0,175 million d'€
Taxe GEMAPI	0,186 million d'€
Fraction de TVA (TH)	3,723 million d'€
Fraction de TVA (CVAE)	2,540 million d'€

Les taux votés par Grand Lieu Communauté sont :

	2021	2022	2023
TAXE D'HABITATION SUR RESIDENCES SECONDAIRES			7,97%
TAXE SUR LE FONCIER BATI	0,75%	0,75%	0,75%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	2,65%	2,65%	2,65%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	23,99%	23,99%	23,99%

4- LES EMPRUNTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

La dette actuelle est composée de 15 prêts pour un capital restant dû de 10,7 millions d'€ au 31/12/2023.

Les emprunts financent pour 50 % la Gendarmerie de St Philbert, 16 % les mobilités, 30 % l'assainissement collectif, 4% pour les déchetteries.

5- LES EFFECTIFS DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait 89 agents soit 77,4 emplois équivalents temps plein.